



PÔLE SOLIDAIRE

Association humanitaire d'aide à l'enfance

Concours de dessin

Thèmes : l'**Amitié** (solidarité, partage, générosité)



Les salariés des entreprises du Parc d'Innovation d'Illkirch ont créé l'association Pôle Solidaire le 1^{er} Avril 2009 (<http://www.pole-solidaire.fr/>). Cette association humanitaire d'aide à l'enfance a prévu d'organiser une nouvelle Journée Solidaire le 12 septembre prochain sur le Parc d'Innovation d'Illkirch.

Comme en 2009, cette Journée Solidaire s'articulera autour des activités suivantes:

- activités sportives (tournoi de foot, course à pied...),
- activités ludiques :
 - village enfants : structure gonflable, pêche aux canards, contes, spectacles ambulants..
 - stand expériences pour enfants,
 - stands d'information (covoiturage, environnement, don du sang, entreprises Pii...)
- stands des associations bénéficiaires
- marche gourmande
- découverte des entreprises du Parc

Au-delà de la volonté de fédérer les entreprises du Pii autour d'un projet commun, l'association a pour but de reverser l'intégralité des bénéfices dégagés grâce à cette journée à deux associations d'aide à l'enfance. Pour 2010, les associations retenues sont : l'«ARAME » (enfants hospitalisés au service d'onco-hématologie d'Hautepierre)et « Sourires d'enfants » (enfants du Cambodge).

Dans ce cadre, nous souhaitons organiser un concours de dessin sur le thème de l' **Amitié** autour des notions de partage, générosité. Ce concours s'adresse **aux enfants des salariés des entreprises du PII** de 4 à 10 ans répartis en deux catégories d'âge: les **4/6 ans** et les **7/10 ans**. Tous les dessins seront affichés lors de la Journée Solidaire. Dans chaque catégorie, un dessin sera récompensé, les deux vainqueurs se verront remettre 5 entrées pour le Vaisseau chacun.

Nous aurions donc besoin de votre aide pour la mise en place de ce concours, à savoir présenter cette activité à **tous les salariés de votre entreprise** afin qu'ils puissent faire participer leurs enfants .

Ce dessin devra être réalisé sur les thèmes suivants : **l'amitié** (solidarité, partage, générosité).

Vous trouverez joint à ce courrier le règlement du concours.

La date limite pour le dépôt des dessins est fixée au **31 août 2010** à l'adresse de l'association Pôle Solidaire :

Pôle Solidaire CE TRANSGENE boulevard Gonthier d'Andernach 67405 ILLKIRCH CEDEX

Les dessins pourront éventuellement être déposés le 12 septembre lors de la Journée solidaire avant 15H.

CONCOURS DE DESSIN

REGLEMENT

Article 1 :

Les participants sont des enfants de 4 à 10 ans répartis en 2 catégories d'âge : **les 4/6 ans et les 7/10 ans.**

Article 2 :

Le thème du concours est **l'amitié**. Il englobe également les notions **d'enfance, partage et générosité**.

Un seul et même thème est proposé aux 2 catégories d'âge.

Article 3 :

Chaque enfant souhaitant participer au concours pourra présenter **un** dessin. Chaque dessin devra être un travail personnel. Le dessin est réalisé aux feutres ou aux crayons de couleurs sur support papier format A4.

Article 4 :

Chaque dessin devra impérativement comporter :

- Le nom et prénom de l'enfant, son âge et sa date de naissance,
- Une autorisation des parents (ou représentants légaux) signée et datée, rédigée d'après le modèle :
Je soussigné(e)..... autorise mon fils/ma fille/mon filleul(e).....à participer au concours de dessin organisé par l'Association Pôle Solidaire et j'autorise cette dernière à utiliser, exposer et reproduire gratuitement le dessin présenté par l'enfant.
- L'adresse des parents (ou des représentants légaux).

L'enfant pourra accompagner son dessin d'un commentaire de 10 lignes maximum s'il le désire.

Article 5 :

Le jury constitué de membres de l'Association Pôle Solidaire élira les gagnants le 12 septembre 2010 à partir de 15h30.

Article 6 :

Le concours s'achèvera par l'annonce et la remise des prix au gagnant de chaque catégorie.

Les dessins élus seront diffusés sur le site web de l'Association Pôle Solidaire. La mention du nom de l'enfant ne sera faite qu'avec l'accord des représentants légaux.

Article 7 :

Les prix sont identiques pour le gagnant de chaque catégorie d'âge : 5 entrées gratuites au VAISSEAU par gagnant.

Article 8 :

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. Chaque participant autorise la représentation gratuite de son dessin (média, article de presse, album, web), toutefois la mention du nom de l'enfant sera faite uniquement avec l'accord des représentants légaux.

Article 9 :

L'Association se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler ou de modifier le concours. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 10 :

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (art. n°78-17 du 06/01/1978) les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours.